

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 JUIN 2016 à 20h00

L'an deux mil seize, le vingt-trois juin à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

### Étaient présents :

Mesdames Marie-Françoise CHEVILLON, Elise JOSCHT, Nathalie GUILBERT, Alice BERTRAND (arrivée à 21h), Annick PIEDERRIERE, Dominique MAILLET, Nadia MONNIER, Fabienne SAVATIER et Maud ROBIN, Messieurs Alain LEFEUVRE, Didier GUERIN, Patrick HAUPAS, Stéphane DANION, Philippe BARGAIN, Daniel HENRY, François LE COMTE, Dominique PERRICHOT et Gilles RUELLAND conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

### Était absent :

Était absent excusé : Mr Claude PIEL

Ayant donné pouvoir : Mr Claude PIEL à Mme Marie-Françoise CHEVILLON.

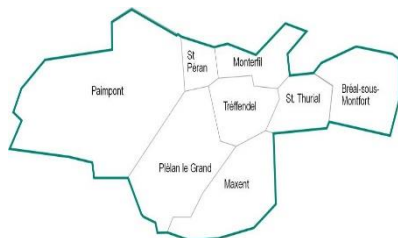
### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 mai 2016 et propose de nommer Mme Marie-Françoise CHEVILLON, secrétaire de séance.

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 18 mai 2016 et nomme Mme Marie-Françoise CHEVILLON, secrétaire de séance.

### PRESENTATION PAR L'ADMR DU PROJET « DEPLACEMENTS SOLIDAIRES A LA DEMANDE »

#### Secteur géographique



#### Association ADMR de Plélan le Grand

##### Services

- ⊙ Personnes âgées et handicapées (80%)
- ⊙ Famille – Prénatal jusqu'à 60 ans (16%)
- ⊙ Garde d'enfants à domicile (11 familles)
- ⊙ Distribution de repas (50 bénéficiaires)
- ⊙ Halte garderie parentale

Salariés : 50 dont 33 ETP

Bénévoles : 32 dont 15 en CA

Interventions à domicile : 700 par semaine

Budget annuel : 1 M d'Euros

#### Déplacements solidaires à la demande

#### Objectifs du projet

Répondre aux besoins en mobilité identifiés par les acteurs du territoire de Brocéliande dont l'ADMR et l'ADSCRIP (partenaire dans le développement du projet),  
Développer une mobilité alternative solidaire et de proximité,  
Proposer un nouveau service auprès de personnes qui n'ont plus la capacité ou plus de moyens de transports dans le but de :

- Favoriser l'autonomie,
- Créer du lien social,
- Briser la solitude.

Une organisation de proximité basée sur la solidarité et le volontariat

### Une organisation commune par commune

**Conducteurs bénévoles** adhérents à l'association s'engageant sur un calendrier de disponibilités

**Bénéficiaires de tout âge** également adhérents :

Ayant une incapacité physique de se déplacer  
Ou sans moyens de locomotion  
Ou n'ayant plus de permis de conduire.

### Une organisation centralisée à l'association

**Salariés mobilisés** pour le fonctionnement (astreintes, coordination entre conducteurs et bénéficiaires)

Garantie et sécurisation du service

Ouverture du service : mi-octobre 2016.

Pour quels déplacements?

### Service qui vient en complémentarité et non concurrentiel des autres services de transports existants sur le territoire.

**Exemples de déplacements :**

- ⊙ RDV médicaux, paramédicaux, dentistes, pharmacies
- ⊙ Commerces de proximités,
- ⊙ Visites familiales, amis hébergés en structures ou hospitalisés,
- ⊙ Loisirs/divertissements,
- ⊙ Démarches administratives, bancaires ou vers l'emploi,
- ⊙ Favoriser l'accès à des associations de solidarité comme les restos du cœur, centres sociaux et des personnes qui sont en insertion professionnelle en lien avec des associations tournées vers l'emploi.

**Déplacements non pris en charge par l'asso**

- ⊙ RDV médicaux chez des spécialistes,
- ⊙ Déplacements pris en charge par les caisses d'assurance,
- ⊙ Transport en hébergement temporaire,
- ⊙ Transport de personnes à mobilité réduite nécessitant des véhicules adaptés,
- ⊙ Transport pour hospitalisation de jour,
- ⊙ Déplacements assurés par les personnels de l'ADMR dans le cadre de leurs missions.
- ⊙ Enfants mineurs non accompagnés

**Système de couverture d'assurance**

L'adhésion à l'association permet une couverture des conducteurs bénévoles grâce à un contrat de mission conclu entre la Fédération ADMR et MMA.

### Prévisions financières

**Participation des usagers**

0,45 € soit 0,35 € pour les frais kilométriques et 0,10 € pour le service.

Base de calcul : 25 000 Kms par an  
(35% de la commune Angevine de référence)

#### Plan de financement

#### **Charges = 30 685 €**

- ⊙ Conducteurs : 8 750 €
- ⊙ Postes administratifs : 16 900 €
- ⊙ Communication : 1 500 €
- ⊙ Outils de gestion : 1 000 €
- ⊙ Frais de structure : 2 535 €

#### **Recettes = 30 685 €**

- ⊙ Bénéficiaires : 11 250 €
- ⊙ Europe FEADER LEADER : 12 348 €
- ⊙ Département : contrat de territoire : 3 087€
- ⊙ Autofinancement : 4 000 €

#### Un dispositif qui existe déjà et qui fonctionne...

#### **Expérience de l'association de la Chapelle Aubry (49).**

« Les relations avec les personnes bénéficiaires sont très agréables. Ça se termine souvent par un petit café qui permet de prolonger la discussion »,

**Conducteur de l'association de la Chapelle Aubry.**

#### **CHANGEMENT HORAIRE GARDERIE**

Mme Elise JOSCHT, adjointe au Maire, présente 2 demandes d'ouverture de la garderie à partir de 7h au lieu de 7h30. Cette demande concerne 2 enfants presque tous les jours et 2 autres enfants 4 à 6 fois par mois. Pour la première famille, s'il n'y a pas de changement de l'heure d'ouverture, les parents seront contraints de retirer leurs enfants de l'école.

La commission « enfance, jeunesse, école » a étudié cette demande et a émis un avis favorable à ces demandes. Mme JOSCHT informe les membres du conseil municipal que l'agent assurant la garderie du matin a donné son accord. Mme JOSCHT propose de suivre cet avis. Il convient maintenant au conseil municipal de délibérer.

A compter de la rentrée scolaire 2016-2017, les horaires de la garderie seraient donc les suivants :

#### Matin

Du lundi au vendredi  
7h à 8h30

#### Soir

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 16h30 à 19h  
Mercredi de 12h à 12h30

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les horaires de garderie présentés ci-dessus.

#### **TARIFS CANTINE-GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

Comme chaque année, il convient de fixer les tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire. Mme Joscht, adjointe aux affaires scolaires, propose de ne pas augmenter les tarifs. Pour mémoire, les tarifs 2015-2016 étaient les suivants :

#### Repas cantine

Enfant : 3,70 €

Inscription le jour même: 4,00 €

Adulte : 5,35 €

#### Garderie

½ heure : 0,59 €

Après délibération, le conseil municipal, décide par 16 voix pour, un contre (Daniel HENRY) et une abstention (Stéphane DANION) de fixer les tarifs cantine – garderie pour l'année scolaire 2016-2017 comme suit :

<u>Repas cantine</u>	<u>Garderie</u>
Enfant : 3, 70 €	½ heure : 0,59 €
Inscription le jour même: 4 €	
Adulte : 5,35 €	

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision prise par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine d'apporter un soutien financier aux communes de moins de 2000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cet appui financier se traduit par une dotation de 25 € par élève résidant à Paimpont et qui fréquente une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme.

Monsieur le Maire rappelle que 155 élèves résidant à Paimpont sont scolarisés dans une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme pour l'année scolaire 2015-2016, conformément aux effectifs arrêtés par l'Education Nationale au 24 septembre 2015.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de solliciter une aide de 25 € par enfant auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de solliciter une aide de 25€ par enfant auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints.

### **ACQUISITION DE VELOS ET TROTTINETTES POUR L'ECOLE PUBLIQUE DE PAIMPONT**

Mme Elise JOSCHT, adjointe aux affaires scolaires, présente les devis pour l'acquisition de vélos et trottinettes pour l'école publique de Paimpont. Cette dépense a été prévue lors de l'élaboration du budget primitif 2016.

Mme JOSCHT propose de retenir la proposition de la société Manuthan collectivités d'un montant de 418,50 € H.T.

Désignation	Qté	MANUTHAN		UGAP	
		Px Unitaire	Montant H.T.	Px Unitaire	Montant H.T.
Tricycle	1	130,00 €	130,00 €	103,90 €	103,90 €
Patinette	1	126,00 €	126,00 €	102,90 €	102,90 €
Tricycle 1/4 ans	1	75,50 €	75,50 €	146,70 €	146,70 €
Patinette	1	87,00 €	87,00 €	106,40 €	106,40 €
<b>Total H.T.</b>			<b>418,50 €</b>		<b>459,90 €</b>
T.V.A			83,70 €		91,98 €
<b>Total T.T.C.</b>			<b>502,20 €</b>		<b>551,88 €</b>

- Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité
- de retenir la proposition de la société Manuthan collectivités d'un montant de 418,50 € H.T.
  - de régler la dépense en investissement – opération n°205 du budget général
  - d'autoriser Mr le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier

## **ACQUISITION DE VIDEOPROJECTEURS POUR L'ECOLE PUBLIQUE DE PAIMPONT**

Mme Elise JOSCHT, adjointe aux affaires scolaires, présente les devis pour l'acquisition de vidéoprojecteurs pour l'école publique de Paimpont. Cette dépense a été prévue lors de l'élaboration du budget primitif 2016.

Mme JOSCHT propose de retenir la proposition de la société UGAP d'un montant de 2 308,81 € € H.T.

Désignation	Qté	MANUTHAN		TBI		UGAP	
		P.U.	Montant H.T.	P.U.	Montant H.T.	P.U.	Montant H.T.
Vidéoprojecteur	3	445,55	1 336,65 €	270	810,00 €	360,77	1 082,31 €
Support plafond universel pour vidéoprojecteur	4	76,95	307,80 €	22	88,00 €	24,60	98,40 €
Kit déport vidéoprojecteur VGA/HDMI 15m	4	152,95	611,80 €	54	216,00 €		- €
Cordon HDMI 1,8 m	4	12,44	49,76 €	4	16,00 €	1,96	7,84 €
Cordon VGA + audio 2m	3	17,09	51,27 €	8	24,00 €	5,57	16,71 €
Cordon mâle/mâle 3m	1	12,44	12,44 €	5	5,00 €		- €
Paire d'enceintes 2X20 watts RMS	3	87,40	262,20 €	100	300,00 €	96,25	288,75 €
Cordon jack 3,5 St m/2 RCA mâle 10m	3	12,88	38,64 €	8	24,00 €	1,31	3,93 €
Ecran mural manuel ORAY Pro 2000 - 135 x 180 cm blanc	4	89,78	359,12 €	105	420,00 €	70,00	280,00 €
Installation matériel			1 470,00 €				530,87 €
<b>Total H.T.</b>			<b>4 499,68 €</b>		<b>1 903,00 €</b>		<b>2 308,81 €</b>
T.V.A			899,94 €		380,60 €		461,76 €
<b>Total T.T.C.</b>			<b>5 399,62 €</b>		<b>2 283,60 €</b>		<b>2 770,57 €</b>

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la société UGAP d'un montant de 2 308,81 € € H.T.
- de régler la dépense en investissement – opération n°205 du budget général
- d'autoriser Mr le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier.

## **REALISATION DE JEUX AU SOL POUR L'ECOLE PUBLIQUE DE PAIMPONT**

Mme Elise JOSCHT, adjointe au Maire, présente les devis pour la réalisation de jeux au sol à l'école publique de Paimpont. Cette dépense a été prévue lors de l'élaboration du budget primitif 2016.

Mme JOSCHT propose de retenir la proposition de la société Flo signalisation d'un montant de 1125,00 € H.T.

	Bretagne résine	Flo signalisation
<b>Désignation</b>		
Jeux au sol	1 365,00 €	1 125,00 €
Total H.T.	1 365,00 €	1 125,00 €
T.V.A	273,00 €	225,00 €
Total T.T.C.	1 638,00 €	1 350,00 €

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la société Flo signalisation d'un montant de 1 125,00 € H.T.
- de régler la dépense en investissement – opération n°205 du budget général
- d'autoriser Mr le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier

## **ADHESION DE LA COMMUNE DE LASSY AU SIGEP DE GUER**

Mme JOSCHT, adjointe au Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que la commune adhère au SIGEP (Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Piscine) de Guer afin que les élèves de l'école publique puissent bénéficier de l'activité piscine.

La commune de Lassy a demandé son adhésion au SIGEP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Les membres du comité syndical du SIGEP de Guer ont délibéré le 27 avril 2016 et ont accepté l'adhésion de cette commune à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Les communes adhérentes doivent délibérer sur cette modification afin de permettre l'adhésion de la commune de Lassy au SIGEP à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Après délibération, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Lassy au SIGEP de Guer.

## **SUBVENTION OGEC ECOLE NOTRE-DAME DE PLELAN LE GRAND**

Mme Elise JOSCHT, adjointe, propose au conseil municipal de verser une subvention de 4620,59 € à l'OGEC école Notre-Dame de Plélan le Grand.

Après délibération, le conseil municipal, accepte, par 18 voix pour et un contre (Daniel HENRY), le versement d'une subvention de 4620,59 € à l'OGEC école Notre-Dame de Plélan le Grand.

## **DEVIS SIGNALÉTIQUE**

Mme Elise JOSCHT, adjointe, présente différents devis pour la signalétique de l'école, de l'espace enfance/jeunesse et des sanitaires publics.

<b>DEVIS</b>	<b>Fred Mazoir</b>	<b>Alice Dedenterghem</b>	<b>Atelier de Sculpture Louis Beauvais</b>
<b>Sanitaires publics</b>	2 321,00 €	720,00 €	2 500,00 €
Option Logo fer forgé	734,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>3 055,00 €</b>	<b>720,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>

<b>DEVIS</b>	<b>Fred Mazoir</b>	<b>Philippe Klein</b>
<b>Ecole</b>	2 343,00 €	6 646,98 €

<b>DEVIS</b>	<b>Fred Mazoir</b>	<b>Philippe Klein</b>
<b>Espace Jeunes</b>	3 064,00 €	2 894,55 €
<b>Espace Petite Enfance</b>		3 650,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 064,00 €</b>	<b>6 544,91 €</b>

Mme JOSCHT propose de surseoir à la décision de signalétique pour l'école et demande l'avis du conseil municipal pour les autres offres.

Après débat le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de Mr Fred MAZOIR d'un montant de 3055.00 € avec l'option fer forgé pour la réalisation et la fourniture d'une enseigne sur le bâtiment des sanitaires publics. La dépense sera réglée en investissement – opération n° 291 du budget général.

- d'autoriser Mr le Maire à signer les devis et toutes les pièces nécessaires au dossier

- de surseoir à la décision pour la fourniture et la pose de la signalétique sur les bâtiments de l'école et enfance/jeunesse.

## **ACQUISITION DE BANCOS ET DE GRILLES D'EXPOSITION**

Mme Marie-Françoise CHEVILLON, adjointe présente deux devis pour l'acquisition de bancs et de grilles d'exposition.

Désignation	Quantité	SEMIO		Direct urbain	
		Prix Unitaire	Prix Total	Prix Unitaire	Prix Total
bancs	3	212,24 €	636,72 €	208,26 €	624,78 €
Grilles d'exposition	12	208,50 €	834,00 €	205,02 €	820,08 €
Piètement 2 coudes	10	21,44 €	214,40 €	21,08 €	210,80 €
Total H.T.			<b>1 685,12 €</b>		<b>1 655,66 €</b>
T.V.A.			337,02 €		331,13 €
Total T.T.C.			2 022,14 €		1 986,79 €

Mme CHEVILLON propose de retenir la proposition de la société « Direct Urbain » mieux disante.

Après débat le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la société « Direct Urbain » d'un montant de 1 655.66 € H.T.
- de régler la dépense en investissement – opération n°207 du budget général
- d'autoriser Mr le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier.

## **AFFECTATION D'UN VEHICULE AU SERVICE DE LA CANTINE**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'affecter le véhicule de marque Peugeot type Partner immatriculé 878 BFA 35 acquis le 16/07/2009 pour un montant de 4800,00€ TTC sur le budget de la commune car il a été mis à la disposition de la cantine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'affectation du véhicule Peugeot type Partner immatriculé 878 BFA 35 à la cantine pour permettre le règlement des factures inhérentes à ce véhicule sur le budget cantine.

## **CAMPING : ACQUISITION DE TELEVISEURS**

Mr Patrick HAUPAS, adjoint en charge du camping municipal, présente deux devis pour la fourniture et la pose de parabole et téléviseurs dans les chalets du camping municipal.

	GITEM	Blanc Brun
Montant H.T.	2 641,90 €	3 017,53 €
T.V.A.	528,38 €	603,53 €
Total T.T.C.	3 170,28 €	3 621,06 €

Après délibération, le conseil municipal, décide par 18 voix pour et un contre (Elise JOSCHT) :

- de retenir la proposition de l'entreprise GITEM de Mauron d'un montant de 2 641.90 € H.T.
- de régler la dépense en investissement
- d'autoriser Mr le Maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires au dossier

## **AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE BROCELIANDE DEVELOPPEMENT TOURISME**

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que lors du conseil d'administration du 15 mars 2016, les élus de la Société Publique Locale Brocéliande Développement Tourisme ont pris la décision de solliciter les actionnaires-fondateurs afin de renforcer son capital par une ouverture de nouvelles actions.

La SPL propose la structuration du capital de la manière suivante :

- Communauté de Communes de Brocéliande : 666 actions de 100 euros soit 333 nouvelles actions représentant un apport au capital de 33 300 euros.
- Commune de Paimpont: 74 actions de 100 euros soit 37 nouvelles actions représentant un apport au capital de 3 700 euros.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la structuration du capital de la manière suivante :

Commune de Paimpont: 74 actions de 100 euros soit 37 nouvelles actions représentant un apport au capital de 3 700 euros.

- autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

### **ONF : COUPE DE BOIS**

Monsieur Didier GUERIN expose au conseil municipal que le plan d'aménagement forestier de la forêt communale de Paimpont prévoit une coupe d'amélioration, située en parcelles n°5,6 et 8 d'une surface de 22ha 57ca pour un volume estimé à 970m3.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité demande aux services de l'Office National des Forêts de proposer les bois martelés à la vente en adjudication ou en appel d'offres à l'unité de produits.

### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Monsieur le Maire expose la demande qui a été reçue le 15 juin 2016 de Maître Olivier SORAIS relative à une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien sis avenue du Chevalier Ponthus et cadastrée AX 103.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à l'exercice de son droit de préemption urbain.

### **ACCEPTATION SUBVENTION PROVENANT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un courrier de la Préfecture lui indiquant l'attribution d'une subvention de 7 049,00€ au titre des amendes de police qui se décompose de la manière suivante :

- Aménagements piétonniers rue du Roi Arthur : 5100 €
- Aménagements de sécurité sur voirie, rue de la Fée Viviane: 1011 €
- Signalisation passage piétons rue de la Fée Viviane: 938 €

Mr le Maire propose d'accepter cette subvention et s'engage à réaliser les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette subvention et de s'engager à réaliser les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h.